



Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Madame, Monsieur,

Le conseil d'administration a le plaisir de vous convier à l'assemblée générale ordinaire. Celle-ci se tiendra le **Vendredi 12 Juin 2020 à 19h45 en séance distancielle.**

L'ordre du jour retenu est le suivant :

Quorum requis : 25%

- ✓ **Adoption du PV d'AG 2018/2019** (vote)
- ✓ **Rapport moral de la saison 2019/2020**
- ✓ **Le club en chiffres**
- ✓ **Rapport financier** (vote)
- ✓ **Rapports des commissions**
 - Jeunes
 - Compétiteurs
 - Arbitrage
- ✓ **Présentation des créneaux 2020/2021**
- ✓ **Cotisations 2020/2021** (vote)
- ✓ **Election des membres du Conseil d'administration et de la présidence** (vote)
- ✓ **Election des représentants à l'AG du Cobad77** (vote)
- ✓ **Questions diverses**

Suite à la crise sanitaire actuelle les associations peuvent organiser leurs AG en distancielle. La plateforme utilisée sera bbcollaborate. **Le lien de connexion sera envoyé par mail 1 heure avant l'horaire de convocation.** La plateforme vous demandera d'accéder à votre micro et à votre vidéo. A vous de voir si vous souhaitez activer l'un et l'autre. Cette plateforme est accessible sur ordinateur, tablette ou smartphone. Lors de votre connexion nous vous demanderons d'indiquer votre prénom et votre nom afin que nous puissions lister les présents.

En cas d'impossibilité pour vous d'y assister, nous vous rappelons que le vote par procuration est autorisé, conformément à l'article 6 de nos statuts. Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration. Vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent de votre choix présent à l'assemblée générale.

Les procurations seront à transmettre par mail et correctement remplies et signées à secretariat@vebad.fr.

Nous vous rappelons que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, en vertu de l'article 5 de nos statuts. Les mineurs de moins de 16 ans seront représentés par un responsable légal.

Pour faciliter le déroulement de l'AG, nous vous demandons de bien vouloir **envoyer vos questions diverses à secretariat@vebad.fr.**

Nous attirons votre attention sur le fait que sans le quorum nous ne pourrions délibérer et devons convoquer une seconde Assemblée Générale.

Dans l'attente de notre rencontre virtuelle, nous vous transmettons nos salutations distinguées.

Fait à Bailly-Romainvilliers,

le 27/05/2020

le Val d'Europe Badminton

VAL D'EUROPE BADMINTON

51 Rue de Paris, 77700 Bailly-Romainvilliers

@ : secretariat@vebad.fr

🌐 : www.vebad.fr

